



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02-06-2026 /

Dossier complet le : 02-06-2026 /

N° d'enregistrement : 018641/KK P

1 Intitulé du projet

Reorganisation de l'exploitation et projet d'augmentation des capacités du centre de regroupement, transit et traitement de déchets de chantiers exploité par la société Valoridec sur la commune de Pezens (11).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VALORIDEC BTP

Raison sociale

VALORIDEC

N° SIRET

43476328000022

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

RABOTIN

Prénom(s)

Olivier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'entreprise VALORIDEC exploite, depuis 2017, un centre de regroupement, de transit et de traitement de déchets situé sur la commune de Pezens (Aude), au sein de la zone industrielle « Les Molieres ». A ce titre, l'établissement relève du régime de la déclaration au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), notamment pour les rubriques n° 2714, 1532-3, 2716-2, 2791-2, 2713-2 et 2780-1-C. Le site VALORIDEC de Pezens a dernièrement été retenu pour de nouveaux marchés de collecte de déchets nécessitant de déposer, au regard des modifications projetées (augmentation des capacités de traitement, reorganisation des stockages, nouvelle installation de préparation CSR), un dossier de demande d'autorisation environnementale unique conformément aux dispositions de l'article L.181-14 du Code de l'environnement. L'objet du basculement du dossier en demande d'autorisation environnementale porte sur l'augmentation des capacités de traitement de déchets non dangereux (rubrique ICPE 2791).

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à renforcer les capacités de tri et de valorisation des déchets non dangereux, à améliorer la sécurité et l'organisation des zones de stockage, à optimiser les flux internes et à garantir la conformité réglementaire. Les principales modifications projetées sur le site existant présentées dans le dossier d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE (lequel est déposé en parallèle de la présente demande d'examen au cas par cas), sont les suivantes: - la reorganisation des îlots de stockage, en cohérence avec la configuration actuelle et envisagée du site; - l'intégration d'une nouvelle ligne de production de combustibles solides de récupération (CSR) et nouvelle ligne de tri des DIB; - l'augmentation des capacités de traitement de déchets non dangereux (rubrique 2791); - ainsi que les travaux projetés, comprenant la démolition de l'ancien bâtiment MAMONA et reconstruction du nouveau bâtiment qui recevra l'atelier DIB et l'atelier CSR.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour rappel, l'emprise actuelle du site de VALORIDEC a Pezens s'étend sur une surface 3,6 ha. Les modifications projetées ne prévoient pas d'extension géographique du site existant. La phase de travaux consistera à la réalisation de travaux de génie civil sur la plateforme existante, création des réseaux et ouvrages de gestion des eaux pluviales, et la démolition de l'ancien bâtiment MAMONA / reconstruction du nouveau bâtiment DIB/CSR. Les travaux projetés sur le site consisteront en : - le réaménagement de la plateforme bétonnée destinée aux zones de stockage ainsi qu'à la circulation des engins et des camions de livraison et d'expédition ; - le réaménagement de plusieurs box de stockage dédiés notamment au bois de classes A et B, aux ferrailles et aux déchets végétaux ; - la démolition de l'ancien bâtiment MAMONA et la reconstruction du nouveau bâtiment DIB / CSR, qui recevra la nouvelle ligne de préparation des CSR et la nouvelle ligne de tri des DIB ; - la réhabilitation des bâtiments accueillant les bureaux et locaux sociaux ; - la reprise des réseaux secs et humides (gestion eaux pluviales de toiture & plateforme) ; - l'aménagement de bassins pour la gestion des eaux pluviales et le confinement des eaux d'extinction incendie ; - l'aménagement de réserve incendie avec une aire d'aspiration associée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet consiste à reorganiser les zones de stockage et les activités annexes sur l'ensemble du site afin de poursuivre le développement de l'activité et de répondre aux besoins des clients. En configuration d'exploitation projetée, le site se composera : - un pont bascule, d'une zone de parking de véhicules légers, d'une voie de circulation des engins et poids lourds ; - d'une plateforme de transit et regroupement des DIB, déchets bois A et B, fines, ultimes, plastiques, plâtre, déchets verts, déchets inertes, déchets d'ameublement, déchets issus d'apports volontaires, biodéchets, ferraille) ; - une nouvelle ligne de préparation des CSR sera installée à l'intérieur d'un bâtiment DIB/CSR reconstruit à l'emplacement de l'ancien bâtiment MAMONA ; - de locaux sociaux et bureaux. Les horaires pour la réception des déchets seront de 6h à 12h puis de 13h à 17h du lundi au vendredi et de 8h à 12h le samedi. Les activités de tri et de traitement fonctionneront de 6h à 12h puis de 13h à 17h du lundi au vendredi. Les activités du site généreront la circulation de poids-lourds (camion livraison - expédition) évaluée à 50 PL / j.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE en raison de son projet d'augmentation des capacités de traitement de déchets non dangereux - rubrique 2791 au seuil d'autorisation (quantité de déchets traités > à 10 tonnes)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du site actuelle et projetée	(35790, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Source : INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) Les ZNIEFF de type I les plus proches sont : "Plaine de Bitarelle et Pech Negre" (910030458) et "Plaines de Mousseles et de Montolieu" (910030456) situées à 2 km au Nord du site VALORIDEC. La ZNIEFF de type II la plus proche "Causses du piémont de la Montagne Noire" (910011770) se situe à 1 km du site VALORIDEC.
En zone de montagne ?	☐	☒	Source : DREAL Occitanie L'emprise du site de VALORIDEC ne se situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source : DREAL Occitanie L'emprise du site VALORIDEC ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Source : DREAL Occitanie L'emprise du site VALORIDEC ne se situe pas sur un territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Source : DREAL Occitanie Aucun parc national, parc naturel marin, réserve naturelle, zone de conservation halieutique ou parc naturel régional ne se situe dans l'emprise du site de VALORIDEC.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Source : Prefecture de l'Aude La commune de Pezens est couverte par un Plan de prévention du bruit dans l'environnement approuvé le 11/07/2019. La route départementale 629 bordant l'emprise du site de VALORIDEC n'est pas couverte par une carte de classement sonore.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Source : Ministère de la Culture (Atlas du patrimoine) Aucun bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ne se situe dans l'emprise du site de VALORIDEC. L'immeuble classe au titre des monuments historiques " Chapelle de la Madeleine" 1911041405 se situe a 900 m. au Sud-Est du site de
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Source : DREAL Occitanie Aucune "zone humide d'importance RAMSAR" ne se situe dans l'emprise du site de VALORIDEC. Aucune zone humide n'a été répertoriée selon le SDAGE ou le SAGE du Fresquel sur l'emprise du site VALORIDEC.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Source : Prefecture de l'Aude La commune de Pezens est couverte par le Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé le 30 octobre 2010. D'après le zonage du PPRNi du bassin versant du Fresquel,
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Pezens est couverte par le Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé le 30 octobre 2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Source: base de données BASOL & BASIAS du BRGM Aucun site recensé dans la base de données BASOL ne se situe sur l'emprise du site existant de VALORIDEC. Le site le plus proche (LRO110818) "SARL PAO" est situé à 150 m du site. Le site (LRO1100814) "Ets PALACIO" recensé dans la base de données BASIAS se situe sur l'emprise du site de VALORIDEC. Il s'agit d'un ancien
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Source : Système d'information de l'eau (Eau France) L'emprise du site VALORIDEC ne se situe pas en zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Source : Atlas Santé - Agence Régionale de la Santé La site VALORIDEC n'est pas situé dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. Les captages les plus proches : "Puit de Pezens" DUP 011000956 et "Puit syndical de Moussoulens" DUP 011000959 sont situés à 2.3 km du site de VALORIDEC.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Source : Atlas du patrimoine Aucun site inscrit ne se situe dans l'emprise du site VALORIDEC. Le site inscrit le plus proche, "Chapelle de la Madeleine" (1911041405), se situe à 900 m au Sud du site de VALORIDEC.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Source : INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - "Vallee de Lampy" FR 910446 (ZPC) situe a 4 km au Nord du site. - "Massif de la Melepere" FR 9101452 (ZPC) situe a 9 km au Sud du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Source : Atlas du patrimoine Aucun site classe ne se situe dans ou a proximite du de l'emprise du site VALORIDEC. Le site classe le plus proche (SC2017092501) "Paysages canal du Midi" se situe a 2,4 km au Sud du site de VALORIDEC.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les besoins en eau du site (eaux sanitaires) sont assures par le reseau d'adduction d'eau de la commune de Pezens. En configuration d'exploitation projetee, le site de VALORIDEC ne mobilisera pas de besoins en eau supplementaire. Aucun forage ni prelevement dans les eaux superficielles/souterraines n'est prevu sur le site.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	En phase de travaux et d'exploitation, aucun drainage des eaux souterraines n'est prevu. En phase d'exploitation, les eaux pluviales de voiries/plateformes seront collectees puis traitees dans un bassin de decantation puis recuperees dans un bassin de retention avant rejet regule au milieu naturel a 3l/s/ha. Les eaux de toitures seront recoltees par un reseau specifique puis dirigees dans ce meme bassin de retention.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le site de VALORIDEC etant existant, les travaux d'amenagement ne necessiteront pas de deplacement de terres (deblai). L'impact sur les sols sera tres faible. Cependant, il sera excedentaire en materiaux du a la destruction et a la reconstruction du nouveau batiment de tri des DIB ainsi qu'au terres de deblai liees a la consutruction sdes ouvrages de getsiopn des eaux
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	En phase de travaux de construction , le site ne sera pas deficitaire de materiaux. En phase d'exploitation, il n'y aura aucun deficit de materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est compatible avec les ressources disponibles et les équipements publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Le site est raccorde au systeme collectif d'assainissement pour la gestion des eaux usees. Il n'y aura pas d'augmentation des effectifs en configuration projetee du site.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site etant existant et situe dans une zone industrielle urbanisee, il n'y aura aucun impact sur la vegetation (habitats et flore). En phase travaux, des mesures de precaution seront appliquees sur la gestion des plantes envahissantes. Les mesures prises pour reduire les emissions sonores et les rejets diffus de poussieres (broyage de bois) permettent de reduire les perturbations de la faune existante a proximite du site a un niveau
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se situe a plus de 4 km du site existant de VALORIDEC. Aucune incidence sur un habitat ou une espece inscrite au FSD de ces sites Natura 2000 n'a ete repertoriee.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site etant existant et concu sur une plateforme amenee, cloturee et implantee dans une zone industrielle, il ne consomme pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers et maritimes. Le projet ne prevoit pas d'extension geographique : aucun espace naturel, agricole ou forestier ne sera detruit par le site de VALORIDEC en configuration projetee.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site de VALORIDEC n'est pas concerne par un risque technologique. Selon le dossier departemental des risques majeurs de l'Aude de 2023, la commune de Pezens est concernee par le risque de Transport de Matieres Dangereuses par le biais de la RD6113. La RD6113 est situee a 500 m du site de VALORIDEC.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site de VALORIDEC est situe : - en zone de sismicite 1 (zone tres faible); - en zone d'alea fort pour le risque de mouvements de terrains par retrait gonflement des sols argileux; - en zone potentiellement sujette aux debordements de nappe. La commune de Pezens est concernee par un PPR inondation mais le site de VALORIDEC ne se situe pas dans la zone a risque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site n'engendre pas des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par des risques sanitaires particuliers issus des installations voisines.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le site est accessible par la D629 (9006 véhicules par jour) puis par une voie interne à la ZI. Le projet implique des déplacements de véhicules en phase travaux (engins) et en exploitation (transport des déchets par camions). Les engins de chantier (pelle mécanique, débardeur, niveleuse) mobilisés sont susceptibles d'entraîner une légère hausse du trafic sur la durée du chantier (impact acceptable). En exploitation, le trafic des
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En travaux, le bruit produit par les engins de chantier sera temporaire et acceptable. En exploitation, le trafic de camions (bruit discontinu), des engins de manutention et les installations de traitement (broyage, chaîne de
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	L'environnement sonore est déjà influencé par la présence de la RD 629 en limite de site.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase d'exploitation, les potentielles nuisances olfactives peuvent être générées par le stockage des OM et des biodéchets. Les biodéchets seront stockés dans une benne fermée située au centre du site. La faible
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive significative venant des autres activités de la zone.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucun engin utilisé en travaux ou exploitation et aucune activité ne sera à l'origine de vibrations pouvant être ressenties au voisinage du site et encore moins pouvant engendrer des dommages.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le site n'est pas non plus concerné par des vibrations provenant de l'extérieur.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site n'émet pas de sources lumineuses (type flash) pouvant perturber le voisinage du site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucune émission lumineuse particulière n'est visible depuis le site existant de VALORIDEC.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets diffus à l'atmosphère proviennent du trafic des poids lourds, des engins (gaz d'échappement + poussières), de l'activité de broyage de bois/déchets verts (poussières de bois). Un système de brumisation sera mis en place au niveau de l'activité de broyage de bois et une procédure écrite précisera les restrictions d'utilisation du broyeur en fonction des conditions météorologiques (sécheresse et vent). La ligne de
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le site génère des rejets d'eaux pluviales de voiries/plateformes et de toitures qui transiteront par un séparateur d'hydrocarbures, un bassin de decantation (traitement des eaux de voiries/plateformes) et ensuite
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	L'exutoire des rejets d'eaux se situe dans le fossé (milieu naturel) bordant la limite Ouest du site (coordonnées géographiques : 43.26474327784772, 2.240327163970289)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	En travaux ou exploitation, aucun effluent industriel ne sera produit sur le site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les déchets produits seront des déchets non dangereux et ordures menageres (locaux personnel). Tous les déchets produits sur le site sont recuperes et valorises par des prestataires agrees.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun patrimoine architectural, culturel, archeologique ou paysager ne se situe au droit et aux abords du site de VALORIDEC. L'immeuble inscrit le plus proche, " Chapelle de la Madeleine" (1911041405), se situe a 900 m au Sud du site de VALORIDEC et n'est pas dans un champ de visibilite.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La configuration d'exploitation projetee du site de VALORIDEC ne prevoit pas d'extension du site en dehors de l'emprise actuelle. Le site est existant et se situe dans la ZI "Les Molières" ou d'autres activites industrielles, artisanales, d'entrepots ou de bureaux sont deja implantees.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultations des avis et décisions de la DREAL OCCITANIE et des archives, aucun projet existant ou approuvés susceptibles d'avoir des effets cumules ne se situe dans le rayon d'1 km du site de VALORIDEC.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les principaux effets du projet, liés aux aménagements envisagés, concernent les thématiques suivantes, pour lesquelles des mesures d'évitement et de réduction seront mises en œuvre : - les déchets produits, qui seront orientés vers des filières de traitement et de valorisation agréées ; les modalités de gestion seront détaillées dans le futur dossier de demande d'autorisation ICPE ; - la gestion des eaux pluviales, assurée par un réseau de collecte permettant leur acheminement vers un dispositif de traitement dédié, conçu pour limiter les risques de pollution du milieu naturel ; les caractéristiques de ce dispositif seront précisées dans le dossier ICPE ; - les eaux d'extinction d'incendie, qui feront l'objet d'un confinement sur site afin d'éviter tout rejet au milieu naturel, avant évacuation et traitement par des prestataires agréés ; les dispositions retenues seront détaillées dans le dossier ICPE ; - le bruit, pour lequel des mesures seront réalisées en phase d'exploitation afin de vérifier la conformité des niveaux sonores aux exigences du futur arrêté préfectoral d'exploitation. L'ensemble de ces mesures sera précisé et justifié dans le cadre du futur dossier de demande d'autorisation environnementale, notamment au travers de l'étude d'incidences.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments ci-dessous, le site VALORIDEC de Pezens pourrait être dispensé d'évaluation environnementale : - la nature du projet : augmentation de volumes / reorganisation des stockages, nouvelle installation de tri DIB et préparation CSR à l'intérieur du nouveau bâtiment du site ; - de l'absence de zones présentant des sensibilités environnementales particulières au droit du site et aux abords immédiats sur le volet biodiversité, paysager, commodités de voisinage, risques naturel/technologique ; - de l'absence d'extension géographique du site ; - du contenu de l'étude d'incidence environnementale qui sera déposée ultérieurement à la présente "procédure d'examen au cas par cas" dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **RABOTIN**

Prénom **Olivier**

Qualité du signataire	President
-----------------------	-----------

À Mimizan

Fait le 28-05-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)